



COMITÉ DU 02 FÉVRIER 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	02	02	03

- Date d'envoi de la convocation : 27/01/2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents¹ : 35
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 3
- Nb de membres absents et excusés : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220202-C20220202_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2022

Affichage : 04/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



AUTORISATION

ADHESION DU SMEDAR A L'ASSOCIATION IDEAL CONNAISSANCES RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2022

Le quorum constaté,

Madame Christine de CINTRÉ, Vice-Présidente, soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Créé en 1985, Idéal Connaissances est un réseau de mutualisation des connaissances, des pratiques et des expériences professionnelles au service des collectivités locales.

Idéal Connaissances a fondé à cet effet les premiers réseaux professionnels des collectivités locales pour répondre à leurs besoins, et développe l'animation des communautés professionnelles, l'information et la formation professionnelles des collectivités via des séminaires et colloques nationaux.

Le montant de la cotisation varie selon le nombre de communautés auxquelles le SMEDAR adhère.

En 2022, l'accès à une communauté s'élève à 1.482,94 € HT et à un montant total de 7.414,70 € HT pour l'accès aux 5 communautés suivantes :

- Traitement des déchets
- Interdéchets (thématiques collecte, déchèteries, REP, biodéchets, etc.)
- Affaires juridiques et commande publique
- Energie
- Hygiène et sécurité.

Les prix sont revus chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
Considérant le rapport présenté,

¹ Sur site et en visioconférence.

- Article unique – D'autoriser le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR à l'organisme IDEAL CONNAISSANCES pour l'année 2022, moyennant le paiement d'une cotisation totale de 7.414,70 € HT pour l'accès aux 5 communautés définies ci-avant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 38

Nb de votes CONTRE 00

Abstention(s) 00

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ